

Réunion du 30 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

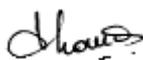
Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT

**N° CP/2015/593 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD - 1312
PDALHPD - Poursuite d'une action de lutte contre la précarité
énergétique à Sélestat**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au centre communal d'action sociale (CCAS) de Sélestat une subvention totale de 9 300 € pour le cofinancement d'un dispositif de sensibilisation et de lutte contre la précarité énergétique de ménages en impayés d'énergie ou en réduction d'énergie, appelé : « Démarches individuelles et collectives vers une responsabilisation de sa facture énergétique ». A ce titre, EDF verse au Département une subvention de 4 000 €.

Elle approuve, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre le Département, EDF et le CCAS de Sélestat, et autorise son président à la signer.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151130-lmc197345-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 02/12/15